

Sujet : 2022-61-PC05960321E0017/PC05947521A0014-centrale photovoltaïque-NEOEN-TRITH-SAINT-LEGER/PROUVY-59-avis DGAC

De : snia-urba-nord-bf - DGAC/AUTRES <snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr>

Date : 18/03/2022 à 14:22

Pour : "danielle.tourbier@nord.gouv.fr" <danielle.tourbier@nord.gouv.fr>

Copie à : Guillaume Terrier <guillaume.terrier@aviation-civile.gouv.fr>, Jean-Olivier Revouy <jean-olivier.revouy@aviation-civile.gouv.fr>

Bonjour,

Par courriel daté du 10/01/22, vous avez sollicité l'avis de la DGAC sur les demandes de PC visées en objet portant sur la construction d'une centrale photovoltaïque sur les communes de Trith-Saint-Léger et Prouvy (59).

Après examen du dossier, je vous informe que l'avis de la DGAC est favorable à la demande de PC sous réserve que, comme indiqué dans les éléments transmis, les panneaux installés soient anti-éblouissants afin qu'ils ne créent pas de gêne visuelle pour les pilotes d'aéronefs et les contrôleurs aériens (proximité immédiate de l'aérodrome de Valenciennes-Denain).

Conformément aux critères de la note d'information technique (NIT) du 27 juillet 2011 relative aux projets d'installation de panneaux photovoltaïques à proximité des aérodromes, la réflexion des panneaux anti-éblouissants utilisés devra produire une luminance < 10 000 cd/m².

Le demandeur devra fournir à la DGAC (SNIA-Nord : snia-urba-nord-bf@aviation-civile.gouv.fr) une attestation du constructeur des panneaux mentionnant explicitement la valeur maximale susvisée de luminance des panneaux, ainsi qu'un document écrit, formel et signé l'engageant à mettre en œuvre ce type de panneaux avant le début des travaux.

Cordialement,

Joackim CORBET

--

DGAC/SNIA NORD/UGDS
Guichet unique urbanisme-
instruction des demandes d'obstacles
à la navigation aérienne
82 rue des Pyrénées
75970 PARIS CEDEX 20

Tél- G TERRIER:01 44 64 32 28/06 27 50 15 83

Tél- J CORBET: 01 44 64 31 56/06 27 29 20 75

Tél- F FROTEAU:01 44 64 32 04

De : TOURBIER Danielle (Instructrice ADS) - DDTM 59/SDI/ads <danielle.tourbier@nord.gouv.fr>

Envoyé : lundi 10 janvier 2022 15:34

À : snia-urba-nord-bf - DGAC/AUTRES <snia-urba-nord-bf@developpement-durable.gouv.fr>

Objet : demande d'avis PC60321E0017 TRITH ST LEGER/PC47521A0014 PROUVY - NEOEN - centrale photovoltaïque

bonjour

je vous prie de trouver ci-joint pour avis les demandes de permis de construire n°PC60321E0017 sur TRITH ST LEGER et n°PC47521A0014 PROUVY déposées par NEOEN pour une centrale photovoltaïque

demande d'avis :

- parce que projet sur l'aérodrome

- et sur l'étude d'éblouissement

merci d'en accuser réception

bonne réception

cordialement

--

Image

supprimée par
l'expéditeur.

